



Pôle développement des pratiques sportives

Marseille, 3 avril 2024

Affaire suivie par :

Souad Dinar

Tél : 06 01 27 64 31

Mél : [Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr](mailto:Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr)

**Objet** : Note de déploiement du dispositif « Savoir rouler à Vélo » 2024 en PACA

**Référence** : Note ANS n°2024-DFT-02 du 07/03/2024

Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles à la part territoriale auxquelles on ajoute les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les projets reposant sur des actions de communication afin de déployer ce dispositif ne sont pas éligibles.

Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une attention particulière. Un décloisonnement de l'âge jusqu'à 18 ans pour ces enfants est proposé.

## **1 Modalité d'organisation**

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants âgés de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap. En 10 heures, il leur permet de :

- ✓ Devenir autonome à vélo,
- ✓ Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- ✓ Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du SRAV se déroule en trois paliers :

- ✓ 1<sup>er</sup> bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo. *Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.*
- ✓ 2<sup>ème</sup> bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. *Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.*
- ✓ 3<sup>ème</sup> bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle. *Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.*

## 2 Les actions finançables

Les actions qui peuvent être financées sont :

- ✓ Des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- ✓ Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme [Génération Vélo](#) ;
- ✓ Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. L'acquisition de petits matériels, hors bien amortissables, est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500€ hors taxe.

Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- ✓ Transmission du compte-rendu financier via Le Compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- ✓ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail [Savoir rouler à vélo](#) / onglet « Je déclare une intervention ».

Depuis 2023, il peut être procédé à une demande de reversement par l'Agence nationale du Sport auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées dans le portail [Savoir Rouler A Vélo](#).

## 3 Saisie d'un dossier dans le « compte asso »

Sous dispositif : Aides territoriales (hors emploi)  
Nature de l'aide : aide au projet  
Modalité de l'aide : autre aide au projet  
Objectif opérationnel : développement de la pratique  
Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

Codes du « compte asso » de chaque territoire

**Avant tout formalisme sur le compte asso, il est impératif de prendre attache auprès du référent de votre territoire (cf. note de chaque dispositif).**

Service instructeur	N° de fiche d'intervention	Structures concernées
DRAJES PACA	252	Ligues / Comité régionaux / CMS
SDJES 04	253	Comités départementaux ou Clubs des Alpes de Haute-Provence / Collectivités territoriales
SDJES 05	254	Comités départementaux ou Clubs des Hautes Alpes / Collectivités territoriales
SDJES 06	266	Comités départementaux ou Clubs des Alpes Maritimes / Collectivités territoriales
SDJES 13	267	Comités départementaux ou Clubs des Bouches-du-Rhône / Collectivités territoriales
SDJES 83	268	Comités départementaux ou Clubs du Var / Collectivités territoriales
SDJES 84	269	Comités départementaux ou Clubs du Vaucluse / Collectivités territoriales

#### 4 Liste des référents des territoires

Avant tout formalisme sur le « compte asso », la structure doit impérativement contacter le référent de son territoire.

<b>Alpes de Haute Provence</b> SDJES 04, 3 Avenue du Plantas 04000 DIGNE LES BAINS	<u>Référente</u> : Madame Hélène FOURNIER : <a href="mailto:Helene.Fournier1@ac-aix-marseille.fr">Helene.Fournier1@ac-aix-marseille.fr</a> / 06 29 96 74 27 <u>Secrétariat</u> : Madame Corinne ESCUDIER : <a href="mailto:Corinne.Escudier@ac-aix-marseille.fr">Corinne.Escudier@ac-aix-marseille.fr</a> / 04 92 30 37 09
<b>Hautes Alpes</b> SDJES 05, 12 Avenue Maréchal Foch BP 1001 05010 GAP cedex	<u>Référente</u> : Madame Corine BOTTA : <a href="mailto:Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr">Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr</a> / 06 78 04 24 37
<b>Alpes Maritimes</b> DSDEN06 / SDJES 06 53 Avenue Cap de Croix 06181 NICE cedex 2	<u>Référente</u> : Madame Aurelia DON : <a href="mailto:Aurelia.Don@ac-nice.fr">Aurelia.Don@ac-nice.fr</a> / 04 93 72 64 29 <u>Secrétariat</u> : Madame Laurette LASNE : <a href="mailto:Laurette.Lasne@ac-nice.fr">Laurette.Lasne@ac-nice.fr</a> / 04 93 72 64 47
<b>Bouches du Rhône</b> SDJES 13, DSDEN 13, 28 boulevard Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 01	<u>Référent</u> : Monsieur Arnaud Serradell : <a href="mailto:Arnaud.Serradell@ac-aix-marseille.fr">Arnaud.Serradell@ac-aix-marseille.fr</a> / 06 37 35 78 63 <u>Secrétariat</u> : Madame Catherine JEAN : <a href="mailto:catherine.jean@ac-aix-marseille.fr">catherine.jean@ac-aix-marseille.fr</a> / 04 91 99 66 59 / 06 32 46 78 82
<b>Var</b> SDJES 83, DSDEN 83, Rue Montebello CS 71204 83071 TOULON	<u>Référent</u> : Madame Amandine LEFORT : <a href="mailto:Amandine.Lefort@ac-nice.fr">Amandine.Lefort@ac-nice.fr</a> / 06 03 82 54 83 <u>Secrétariat</u> : Madame Marie FIGUEIRA : <a href="mailto:Marie.Figueira@ac-nice.fr">Marie.Figueira@ac-nice.fr</a> / 04.83.69.28.28
<b>Vaucluse</b> Service de L'Etat en Vaucluse, 2 Avenue de la Folie 84905 AVIGNON cedex 9	<u>Référente</u> : Monsieur Mathieu BALTHAZARD : <a href="mailto:Mathieu.Balthazard@ac-aix-marseille.fr">Mathieu.Balthazard@ac-aix-marseille.fr</a> / 06 02 14 01 90 <u>Secrétariat SDJES</u> : Monsieur Laurent FRICHET : <a href="mailto:Laurent.Frichet@ac-aix-marseille.fr">Laurent.Frichet@ac-aix-marseille.fr</a> / 06 07 37 61 99